

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DE ROUERQUE
CANTON DE NAJAC**

COMMUNE DE SAINT ANDRE DE NAJAC

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 Janvier à 20heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEGA Christophe

PRESENTS : DEGA Christophe, BOSC Nicolas, PUECHBERTY Angélique, TRANIER Sabine, ANDRIEU Rémi, ELIE Alain, FALIPOU Pascal, HUGOUNET Christian, LAGARRIGUE Jacques, MÉDAL Colette MERCADIER Dorian,

EXCUSÉS :

ABSENTS :

SECRETAIRE : MERCADIER Dorian

**-APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024**

Adopté à l'Unanimité des membres présents

Concernant l'aide aux devoirs, il n'y a pour l'instant qu'un volontaire. Le sujet sera discuté lors du Conseil d'Ecole prévu le 4 Février 2025.

-DÉLIBÉRATIONS

**- PARTICIPATION EN SANTE/PREVOYANCE
DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 19 Décembre 2024,

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires,

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

-le montant Annuel/Mensuel de la participation est fixée à 20€ par agent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64 articles 6411 et 6413.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

- APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGÉNIERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplification administratives avec les adhérents,
- Composition du Conseil d'Administration,
- Attributions du Conseil d'Administration
- Rôle du directeur de l'Agence
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- autorise Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'Unanimité des membres présents.

-RÉSULTAT ENQUETE PLUI ET TRAITEMENT DES DEMANDES

Des doléances ont été portées sur les Registres d'Enquête Publique (300 environ pour l'ensemble des communes d'Ouest Aveyron Communauté)

Monsieur Le Commissaire Enquêteur a procédé à un traitement direct de certaines.

Les autres sont transmises aux communes concernées pour un avis consultatif, à transmettre avant le 17 Janvier 2025.

Monsieur Le Maire a souhaité associer le Conseil Municipal à l'étude des 4 requêtes concernant le territoire de la Commune, qui lui ont été transmises pour avis.

1.Requête de la Commune – le Commissaire Enquêteur est d'accord pour que Ouest Aveyron Communauté revoie l'Orientation d'Aménagement et de Programmation : lotissement en 1 tranche ; évite les surcoûts liés à des travaux en 2 tranches (doublement de certains équipements et disparition d'un lot, nécessaire aux aménagements)

--→ Avis Favorable

2.Requête de Mr Pascal GARRIGUES – Avis Défavorable d'Ouest Aveyron Communauté : demande la constructibilité d'un terrain à La Boucarie

Avait obtenu un Cub il y a quelques années mais n'avait pas déposé de Pc durant la durée de validité ; si un terrain constructible est rajouté, il faudra enlever de la surface ailleurs.

-→Avis Défavorable

3.Requête de Mme Stéphanie CAJARC – Avis Défavorable d'Ouest Aveyron Communauté : demande la constructibilité d'un terrain à La Borie de Rouergue ; conteste le classement en Zone Naturelle malgré la présence des réseaux

Avait vu une demande de Cub refusée (pas de projet précis) ; est soulignée la proximité du lotissement Puech Frech

--→ Avis Défavorable

4.Requête de Mr Marc ANDRIEU : demande la constructibilité d'un terrain à La Borie de Rouergue

Avait obtenu un PC qu'il avait ensuite annulé

Rémi ANDRIEU ne participe pas au vote

--→Avis Défavorable

-DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE COLLÈGE

Monsieur Le Maire présente la demande d'Hortense GASTEUIL, élève de 4^e au Collège Francis Carco à La Fouillade, sollicitant une subvention pour un voyage scolaire mémoriel du 2 au 6 juin 2025 à Strasbourg.

Les mairies environnantes ont été sollicitées par les élèves domiciliés dans leurs communes. (la commune de Lunac ne participera pas)

Les élus demandent le budget du voyage et plus d'informations pour se positionner ;

Monsieur Le Maire va prendre contact avec les professeurs concernés.

Est évoquée l'idée d'une participation active du ou des élèves concernés à la cérémonie du 11 Novembre, si la Commune participe.

-DIVERS

Un devis de réparation des illuminations de Noël est à recevoir. A voir des propositions pour un rajout de décorations sur les platanes du centre bourg- Alain ELIE

Il est proposé d'acheter une autolaveuse, à batterie, pour le lavage des sols de la Salle des Fêtes, de la Mairie, de l'Ecole (environ 3000€)

Le sol de La Salle des Fêtes est à rénover (de plus en plus difficile à entretenir).
Des vitres sont à changer.

Pour la Salle du Conseil, un devis a été demandé pour le remplacement de la porte qui donne sur la cour de l'Ecole, qui n'est plus étanche.

Les murs vont être détapissés (moquette murale actuellement) et seront peut-être à réisoler.

Anne-Marie MÉDAL nous annonce des ateliers informatiques de perfectionnement, proposés par Ouest Aveyron Communauté, ouverts à tous, par groupes d'au moins 6 personnes. Un appel à candidatures va être lancé.

Un atelier Jeux pour les enfants est proposé par l'APE le Samedi 1^{er} Février 2025 à 15h à la Salle des Fêtes.

Une parcelle de 10-15m² à côté d'un puits, à Canabral, n'est plus entretenue. Il conviendra de prévoir un courrier au propriétaire.

Le défibrillateur clignote en rouge. Demander à Amélie MATHA, qui s'occupe de la maintenance des défibrillateurs, de vérifier le fonctionnement de cet appareil.

Il est demandé que tout décès d'un habitant de la Commune (avec autorisation de la famille) soit signalé, même à postériori.